

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER  
du 6 mai 2010**



**Présents**

<b>Exécutif</b>	MM. Marc Michela Alain Corthay Etienne Murisier	maire adjoint adjoint
<b>Bureau du Conseil</b>	Mme Julia Collis MM. Jacques Petitpierre Jean-François Jordan	présidente vice-président secrétaire
<b>Conseillers-ères municipaux-ales</b>	Mmes Marlène Favre, Isabelle Meier, Corinne Ménétrety, Karen Sinclair MM. Yannick Dupraz, André Favre, François Mégevand, Bernard Piguet, Pierre Pricat, Florio Togni	
<b>Personnel communal</b>	Mme Brigitte Saillet-Veuillet M. Robert Ravasio	secrétaire comptable
<b><u>Absent excusé</u></b>	Mme Myrna Lachenal M. Léon Piller	Conseillère municipale Conseiller municipal

**ORDRE DU JOUR**

1. Présentation de l'état d'avancement du projet de la maison Berthet par notre mandataire, Claude Meylan, architecte
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 avril 2010
3. Communications du Maire
4. Projets de délibérations :
  - **03/2010** : Approbation des comptes 2009 du Groupement intercommunal du Centre sportif de Rouelbeau
  - **04/2010** : Approbation des comptes 2009 de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie
  - **05/2010** : Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2009 et les moyens de les couvrir
  - **06/2010** : Approbation du bouclage des crédits d'investissements complémentaires et les moyens de les couvrir
  - **07/2010** : Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2009
  - **08/2010** : Ouverture d'un crédit d'investissement pour la réfection de la route de La-Gara
5. Election du bureau du Conseil
6. Rapports des commissions
7. Rapports des représentants au sein des commissions externes
8. Divers

**La Présidente** ouvre la séance à 20h.15

## 1. Présentation de l'avancement du projet de la maison Berthet

**Le Maire** souhaite la bienvenue à M. Meylan, architecte et mandataire de la commune et présente les objets que M. Meylan a construit sur Meinier, ainsi qu'à Messieurs Pierre-Yves Brun et Yannos Ionnides du Comptoir Immobilier SA., gérants des futurs logements de la campagne Berthet.

**Le Maire** fait un rappel historique de l'achat de cette propriété. Il annonce que les plans ont été acceptés ce jour par le Département, l'autorisation pour ce chantier va paraître prochainement dans la FAO.

**Claude Meylan** fait une présentation du lieu. Il rappelle que la future construction doit être à une limite de 30m. du petit bois et sera un bâtiment Minergie.

Il explique les plans étage par étage.

**Monsieur Ionnides** prend la parole et explique la partie financière du projet selon document remis par le Comptoir Immobilier. La promotion se fera sur plan, commercialisation des PPE : été 2010.

**Yannick Dupraz** exprime son inquiétude quant aux prix de vente des appartements en période de crise. **M. Brun** répond que les demandes sont extrêmement nombreuses pour de tels objets et que les taux hypothécaires étant bas, il n'y aura aucun problème de vente. **Le Maire** ajoute que le prix d'achat du terrain a été élevé et que ces ventes sont nécessaires à la rentabilité du projet pour un transfert du coût de construction des m<sup>2</sup> de la location sur le prix de la PPE. Les 75% du terrain restent en possession de la commune et seuls 291m<sup>2</sup> au sol seront vendus au prix du marché.

Les critères d'attribution seront les mêmes que pour le centre intergénérationnel. **M. Brun** annonce un rendement d'environ CHF 50'000.- par année avant amortissement pour la totalité du projet. Le produit de la vente PPE par un système de vase communiquant permet un prix de location restant dans la même fourchette que ceux des loyers libres du centre du village. Tout en conservant un immeuble locatif construit et le terrain, la commune couvre la dépense faite il y a 20 ans en restant propriétaire de 18'000m<sup>2</sup> de terrain agricole qui pourraient à terme se déclasser et d'un immeuble locatif avec un rendement. Les intérêts futurs de la commune sont ainsi très bien préservés.

La délibération va porter autour des 7 millions, le terrain étant déjà propriété de la commune. Le maire rappelle que ce crédit sera porté sur le patrimoine financier, donc il n'engagera pas la commune dans ses comptes de fonctionnement.

La votation se fera lors du Conseil municipal du mois de juin 2010.

**Le Maire** remercie ces 3 intervenants qui quittent la salle.

## 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 15.04.2010

Le procès-verbal est approuvé avec la suppression suivante (mot en *italique barré*) :

- **Alain Corthay** demande une correction, en page 5, point 3, paragraphe i):  
➔ « ...anciennes animatrices, ~~parasecolaires~~. »

Le procès-verbal est approuvé avec remerciements à son auteur.

## 3. Communications du Maire

### a) Centre du village

Un recours avec demande d'effet suspensif a été déposé par une entreprise sanitaire qui s'estime mal jugée (3<sup>ème</sup> position sur 4 dans les soumissions sanitaires). Si l'effet suspensif était retenu par le Tribunal administratif du canton de Genève, cela pourrait impliquer du retard dans l'avancement des travaux. La commune fera recours contre cet effet suspensif, le maire espère une décision favorable de la part du juge, les arguments étant réels.

### b) Charte d'intention pour le centre intergénérationnel

**Alain Corthay** explique que cette charte qui serait liée au bail à loyer des appartements du centre intergénérationnel a été travaillée et discutée depuis plusieurs mois en commission et a été vue en exécutif. Chacun en a reçu un exemplaire, le but étant de la présenter aux membres du conseil municipal. La commission reste ouverte à toute remarque, modification ou complément. **Pierre Pricat** demande à réfléchir sur le rapport des mots VOULOIR et AVOIR ENVIE.

**Jacques Petitpierre** demande quels sont les moyens mis en place pour le respect de cette charte, quelle en est sa valeur ? **Alain Corthay** répond qu'elle pourrait être un élément important amenant une discussion avec le locataire à la signature du bail. Un règlement de fonctionnement au sein du centre sera également mis en place pour le quotidien. **Yannick Dupraz** trouve qu'elle a le mérite d'aiguiller les gens sur l'état d'esprit désiré dans le centre intergénérationnel. **Le Maire** remercie la commission pour cet excellent travail.

## 4. Projets de délibérations

- **03/2010** : Approbation des comptes 2009 du Groupement intercommunal du Centre sportif de Rouelbeau

**Le Maire** explique les raisons et la nécessité de cette délibération et demande de rajouter « *par la Fiduciaire Edmond Favre S.A.* »

**La Présidente** lit la partie décisionnelle de la délibération

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 12 voix pour, soit à l'unanimité.**

- **04/2010** : Approbation des comptes 2009 de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie

**Le Maire** explique les raisons et la nécessité de cette délibération et demande de rajouter « *par la Fiduciaire Contessa* »

**La Présidente** lit la partie décisionnelle de la délibération.

► **Le Conseil vote et l'accepte par 12 voix pour, soit à l'unanimité.**

- **05/2010** : Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2009 et les moyens de les couvrir

**Le Maire** explique les raisons et la nécessité de cette délibération

**La Présidente** lit la partie décisionnelle de la délibération.

► **Le Conseil vote et l'accepte par 12 voix pour, soit à l'unanimité.**

- **06/2010** : Approbation du bouclage des crédits d'investissements complémentaires et les moyens de les couvrir

**Le Maire** explique les raisons et la nécessité de cette délibération

**La Présidente** lit la partie décisionnelle de la délibération.

► **Le Conseil vote et l'accepte par 12 voix pour, soit à l'unanimité.**

- **07/2010** : Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2009

**Le Maire** explique les raisons et la nécessité de cette délibération

**La Présidente** lit la partie décisionnelle de la délibération.

► **Le Conseil vote et l'accepte par 12 voix pour, soit à l'unanimité.**

- **08/2010** : Ouverture d'un crédit d'investissement pour la réfection de la route de La-Gara

**Le Maire** explique les raisons et la nécessité de cette délibération

**La Présidente** lit la partie décisionnelle de la délibération.

► **Le Conseil vote et l'accepte par 12 voix pour, soit à l'unanimité.**

Les 6 délibérations votées sont annexées au présent procès-verbal

## 5. Election du bureau du Conseil

Madame la Présidente officiant pour la dernière fois et vu la formation du conseil, sont élus par applaudissement :

- Jacques Petitpierre, Président
- Jean-François Jordan, Vice-Président
- François Mégevand, Secrétaire

**Vote par 12 voix pour, soit à l'unanimité**

## 6. Rapports des commissions

### a) Santé-Social & Aide au Développement (SAD)

**Bernard Piguet** informe de la sortie des aînés le jeudi 17 juin à Annecy avec repas sur le lac.

M. Simon Benoît, écrivain qui travaille avec M. Georges Girod présentera bientôt les écrits basés sur les mémoires de notre ancien maire.

Par ailleurs, un atelier d'écriture sera proposé cet automne aux habitants via un tout-ménage.

### b) Petite Enfance, Ecole & institutions pour la Jeunesse (PEEJ)

**Florio Togni** rapporte au sujet de la séance réseau autour de la jeunesse et des regroupements festifs. Réunion avec une bonne participation des partenaires complémentaires dans leurs actions et qui ont la volonté d'agir ensemble. Bilan positif malgré quelques moments délicats. Diverses propositions constructives ont été émises.

Jardin d'enfants : analyse des demandes et organisation pour l'année 2010-2011. Vraisemblablement, statut quo au niveau du personnel (Nives Magistra prend sa retraite).

La Rampe : installation de la nouvelle équipe d'animation.

Préparation des promotions.

### c) Environnement, Routes & Agriculture (ERA)

Informations de **Marlène Favre** : rte de Bellebouche, les travaux auraient dû commencer mais ils sont reportés vu la météo aux prochains jours de soleil.

La tournée des routes se déroulera le vendredi 4 juin 2010.

### d) Sports, Culture & Loisirs (SCL)

**André Favre** explique que la commission s'est rencontrée pour l'organisation du 1<sup>er</sup> Août. On recherche un lecteur pour le pacte.

Fiesta d'automne : organisation de l'Amicale en collaboration avec la commune. Sont prévus une exposition des artisans et artistes de la commune, une dégustation des vins de la région, un marché du terroir, etc...

Ayant appris que la pétanque avait eu une augmentation de subvention, la commission regrette de ne pas en avoir été informée directement par l'Exécutif. **Le Maire** prend acte de la remarque.

### e) Bâtiments & Aménagement (BAM)

**Corinne Ménétrey** informe des différents aménagements effectués :

Immeuble 46 rte de Gy : réfection de la peinture extérieure.

Salle de gym école : la salle est en train d'être mise en conformité sécurité, les escaliers entrée ont été repeints, remplacement du panier de basket préau.

### f) Finances (FIN)

RAS

**g) Information, Communication & Votations (ICV)**

**Jacques Petitpierre** salue le travail effectué par Michel Vazquez pour la mise en place du site internet. Il espère que les délais pourront être tenus pour une mise à disposition du site à la fin du mois de mai. Le Maire remercie Jacques et Brigitte pour le bulletin communal printemps 2010.

**h) Réclamations (REC)**

RAS

**7. Rapports des représentants au sein des commissions externes****a) Groupement Intercommunal pour le Centre Sportif**

**Jean-François Jordan** : le conseil se réunit régulièrement pour étudier les infrastructures. Il passe la parole à **Etienne Murisier** qui informe de l'évolution du problème de l'éclairage des terrains. Il a été décidé que le terrain serait homologué 3<sup>ème</sup> ligue pour autant que le nombre de lux exigé soit respecté. Une entreprise devra venir accréditer les mesures. Par ailleurs, le conseil a demandé une étude de faisabilité pour un terrain de pétanque couvert au bureau d'architectes Bugna.

**b) Groupement Intercommunal pour la Petite Enfance**

**Florio Togni** donne des informations concernant les séances du GIPE. Le travail se fera par sous-groupe comportant des membres de chaque commune concernée pour mettre en place la structure (règlements, budgets, logo, statuts du personnel etc..)

**c) Amadeus**

RAS

**d) Fondation ZIAP**

**Corinne Monnier** : une séance a eu lieu pour discuter d'une éventuelle extension de la zone. Rien de vraiment nouveau.

**e) Fanfare**

**Marlène Favre** remercie la commune au nom de la fanfare pour la mise à disposition des locaux ainsi que pour son soutien financier. Notre fanfare prépare les festivités pour ses 40 ans d'existence.

Ecole de musique : une lettre a été envoyée aux directeurs d'école proposant une visite d'un musicien pour présenter leurs instruments aux élèves. M. Perez, directeur d'établissement pour Meinier, Gy, Jussy et Presinge a accepté cette initiative.

**f) Communes-école**

**Julia Collis** annonce que l'association fête ses 20 ans avec des comptes équilibrés. Toujours très créatifs dans leurs propositions de cours et plein de projets de développement.

## 8. Divers

### a) Sociétés

**André Favre** demande d'être attentif à ne pas privilégier certains fournisseurs de vin selon accord passé entre les sociétés.

**Alain Corthay** répond qu'il n'a jamais été au courant d'un tel accord mais qu'en tant qu'ex président de CPA, il a toujours pris garde de diversifier les producteurs. **Etienne Murisier** confirme que la commune y est attentive également.

**Pierre Pricat** regrette que le 40<sup>ème</sup> anniversaire de la Fanfare ne se fasse que par le passage obligé d'un repas de soutien.

Il a entendu que beaucoup de personnes se posent des questions sur l'aménagement très « footeux » du local de sociétés du CSR. Il craint que ce local ne devienne la buvette du foot et aimerait que les autorités communales soient attentives à ce que ce local reste disponible à toutes les sociétés.

De plus, il déplore qu'avec ce problème de lumière, il ne soit pas possible dans un tout nouveau centre sportif de dépasser la 3<sup>ème</sup> ligue. **Le Maire** rappelle que lors de la demande d'autorisation de construction, le Grand Conseil avait imposé la construction de 2 mâts uniquement vu l'environnement renaturé (service Nature et Paysage). Un expert à l'époque avait confirmé que cela devrait être suffisant. **Florio Togni** renchérit qu'il a constaté que le problème est important. **Etienne Murisier** le reconnaît et assure que la commune ne le prend pas à la légère et fait le maximum pour une possible amélioration.

En ce qui concerne la salle des sociétés, **le Maire** fait remarquer qu'il fallait à l'USM, suite à la démolition de leur buvette, un local qui les identifie et où les membres pouvaient se retrouver. Le chemin qu'a dû faire l'USM quant à leur local est beaucoup plus grand que les autres sociétés. Un compromis a été trouvé. Cette salle reste une salle pour toutes les sociétés et on peut observer qu'elle est occupée de manière très diverse.

### b) Manifestations

**Le Maire** annonce que la réception pour les nouveaux habitants se tiendra le mardi 15 juin à 19h00 à la mairie.

Le vendredi 11 juin, l'arrivée à Meinier de la fibre optique sera célébrée à la salle communale en collaboration avec les SIG et Swisscom par la diffusion sur grand écran et via la fibre du match d'ouverture de la Coupe de Monde de football à 16h00 et à 20h30 du match France-Uruguay. Il invite chaque conseillère et conseiller à participer à cet évènement.

Prochain Conseil : La présidente invite le Conseil municipal à une agape de fin de règne le jeudi 10 juin après la séance qui se tiendra exceptionnellement à **19h15**.

### c) **Yannick Dupraz** demande la parole pour faire remarquer qu'il trouve un décalage entre le fait pour la commune d'utiliser de la vaisselle compostable et de voyager en avion pour la sortie du conseil.

Plus personne ne demandant la parole, **La Présidente** lève la séance à 23h00

**Prochaine séance du Conseil Municipal :      jeudi 10 Juin 2010 à 19h15**

Le Secrétaire  
du Bureau du Conseil Municipal

La Présidente  
du Conseil Municipal

.....  
Jean-François Jordan

.....  
Julia Collis

**Annexes :** délibérations votées



République et canton de Genève

## Commune de MEINIER

Dans sa séance du 6 mai 2010 le Conseil Municipal a pris la délibération suivante :

### Délibération n° 03/2010

#### Approbation des comptes 2009 du Groupement intercommunal du Centre sportif de Rouelbeau

Vu les statuts du Groupement intercommunal du Centre sportif de Rouelbeau,  
vu l'examen des comptes 2009 par la Fiduciaire Edmond Favre SA, Genève,  
vu l'article 30, al. 1, lettre i de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,  
sur proposition de l'Exécutif,

**le Conseil municipal de Meinier  
décide par 12 voix pour, soit à l'unanimité**

D'approuver les comptes 2009 du Groupement intercommunal du Centre sportif de Rouelbeau.

*Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.*

*Art. 28, al. 2 de la LAC - Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.*

Le délai pour demander un référendum expire le **17 juin 2010**.

Meinier, le 17 mai 2010

La Présidente du Conseil municipal  
**Julia Collis**



République et canton de Genève

## Commune de MEINIER

Dans sa séance du 6 mai 2010 le Conseil Municipal a pris la délibération suivante :

### Délibération n° 04/2010

#### Approbation des comptes 2009 de la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie

Vu les statuts de la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie,  
vu l'examen des comptes 2009 par la Fiduciaire Comtesas + Gerficom SA,  
vu l'article 30, al. 1, lettre i de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,  
sur proposition de l'Exécutif,

**le Conseil municipal de Meinier  
décide par 12 voix pour, soit à l'unanimité**

D'approuver les comptes 2009 de la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie.

*Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.*

*Art. 28, al. 2 de la LAC - Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.*

Le délai pour demander un référendum expire le **17 juin 2010**.

Meinier, le 17 mai 2010

La Présidente du Conseil municipal  
**Julia Collis**



République et canton de Genève

## Commune de MEINIER

Dans sa séance du 6 mai 2010 le Conseil Municipal a pris la délibération suivante :

### Délibération n° 05/2010

#### Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2009 et les moyens de les couvrir

Vu l'examen des comptes par la commission des finances du 25 mars 2010,

vu le rapport de l'Organe de Révision sur la vérification des comptes 2009, établi par la Fiduciaire Edmond Favre SA le 31 mars 2010,

vu les articles 30, al. 1, lettre d et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de l'Exécutif,

**le Conseil municipal de Meinier  
décide par 12 voix pour, soit à l'unanimité**

1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2009 pour un montant total de Fr. 709'245.25 selon liste annexée.
2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

*Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.*

*Art. 28, al. 2 de la LAC - Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.*

Le délai pour demander un référendum expire le **17 juin 2010**.

Meinier, le 17 mai 2010

La Présidente du Conseil municipal  
**Julia Collis**



## République et canton de Genève

### Commune de MEINIER

Dans sa séance du 6 mai 2010 le Conseil Municipal a pris la délibération suivante :

#### Délibération n° 06/2010

##### Approbation du bouclage des crédits d'investissements complémentaires et les moyens de les couvrir

Vu le crédit d'engagement de Fr. 390'000.- voté par le Conseil Municipal le 13.09.2007 pour les énergies et l'accès au Centre sportif de Rouelbeau et le montant de la dépense s'élevant au 2 janvier 2010 à Fr. 407'850.65, laissant apparaître un dépassement de Fr. 17'850.65,

vu le crédit d'engagement de Fr. 210'000.- voté par le Conseil Municipal le 21.02.2008 pour la traversée de la route de Compois à hauteur du hameau d'Essert et le montant de la dépense s'élevant au 31 décembre 2009 à Fr. 224'880.10, laissant apparaître un dépassement de Fr. 14'880.10,

vu le crédit d'engagement de Fr. 100'000.- voté par le Conseil Municipal le 11.12.2008 pour l'entretien de l'école de Meinier (stores et peinture) et le montant de la dépense s'élevant au 31 décembre 2009 à Fr. 97'442.20, laissant apparaître une économie de Fr. 2'557.80,

vu le crédit d'engagement de Fr. 160'000.- voté par le Conseil Municipal le 11.12.2008 pour l'aménagement et la réfection du chemin des Champs-de-la-Grange et le montant de la dépense s'élevant au 2 janvier 2010 à Fr. 199'230.05, laissant apparaître un dépassement de Fr. 39'230.05,

vu le crédit d'engagement de Fr. 160'000.- voté par le Conseil Municipal le 22.01.2009 pour l'aménagement et la réfection du chemin la Vy-la-Tour et le montant de la dépense s'élevant au 31 décembre 2009 à Fr. 169'907.85, laissant apparaître un dépassement de Fr. 9'907.85,

vu le crédit d'engagement de Fr. 150'000.- voté par le Conseil Municipal le 03.09.2009 pour l'aménagement et la réfection du chemin des Combes et le montant de la dépense s'élevant au 31 décembre 2009 à Fr. 136'918.50, laissant apparaître une économie de Fr. 13'081.50,

vu le crédit d'engagement de Fr. 250'000.- voté par le Conseil Municipal le 09.12.2004 pour la participation de la commune de Meinier à l'intégration d'un congélateur communal dans le cadre de l'agrandissement de l'abattoir et le montant de la dépense s'élevant au 31 décembre 2009 à Fr. 275'389.14, laissant apparaître un dépassement de Fr. 25'389.14,

vu l'examen des comptes par la commission des finances du 25 mars 2010,

vu le rapport de l'Organe de Révision sur la vérification des comptes 2009, établi par la Fiduciaire Edmond Favre SA le 31 mars 2010,

vu les articles 30, al. 1, lettre d et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu les articles 33 et 35 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984,

vu l'excédent total des dépassements s'élevant à Fr. 107'257.79,

sur proposition de l'Exécutif,

#### le Conseil municipal de Meinier décide par 12 voix pour, soit à l'unanimité

1. D'accepter le bouclage des crédits d'investissements suivants comprenant des dépassements pour un montant total de Fr. 107'257.79, soit :

- Fr. 17'850.65 énergies et accès au Centre sportif de Rouelbeau
- Fr. 14'880.10 traversée de la route de Compois à hauteur du hameau d'Essert
- Fr. 39'230.05 aménagement et réfection du chemin des Champs-de-la-Grange
- Fr. 9'907.85 aménagement et réfection du chemin la Vy-la-Tour
- Fr. 25'389.14 participation de Meinier à l'intégration d'un congélateur communal dans l'abattoir

2. D'ouvrir le crédit complémentaire nécessaire de Fr. 107'257.79.

3. D'amortir les crédits complémentaires selon les modalités fixées pour les crédits initiaux au moyen des annuités à inscrire au budget de fonctionnement.

*Art. 25, al. 5 de la LAC - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.*

*Art. 28, al. 2 de la LAC - Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.*

Le délai pour demander un référendum expire le **17 juin 2010**.

Meinier, le 17 mai 2010

La Présidente du Conseil municipal

**Julia Collis**



## République et canton de Genève

### Commune de MEINIER

Dans sa séance du 6 mai 2010 le Conseil Municipal a pris la délibération suivante :

#### Délibération n° 07/2010

##### Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2009

Vu le compte administratif pour l'exercice 2009 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement, vu le compte rendu financier pour l'exercice 2009 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département de l'intérieur et de la mobilité, vu l'examen des comptes par la commission des finances du 25 mars 2010, vu le rapport de l'Organe de Révision sur la vérification des comptes 2009, établi par la Fiduciaire Edmond Favre SA le 31 mars 2010, vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, sur proposition de l'Exécutif,

#### le Conseil municipal de Meinier décide par 12 voix pour, soit à l'unanimité

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2009.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2009 pour un montant de Fr. 6'857'837.85 aux charges et de Fr. 7'048'165.81 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à Fr. 190'327.96.
3. D'approuver le compte d'investissement 2009 pour un montant de Fr. 2'434'849.18 aux dépenses et de Fr. 901'735.- aux recettes, les investissements nets s'élevant à Fr. 1'533'114.18.
4. D'approuver le financement des investissements nets de Fr. 1'533'114.18 par l'autofinancement à raison de Fr. 1'519'988.51 au moyen de la somme de Fr. 1'021'258.30 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, au moyen des amortissements complémentaires excédant les amortissements ordinaires inscrits au compte de fonctionnement pour un montant de Fr. 308'402.25 et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à Fr. 190'327.96.  
Le solde non couvert, au montant de Fr. 13'125.67, est financé par les liquidités communales.
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à Fr. 190'327.96 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2009.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2009, totalisant à l'actif un montant de Fr. 35'553'647.94 qui se compose de :

- Patrimoine financier (natures 10 à 13)	Fr.	18'601'175.84
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	Fr.	16'933'520.74
- Avances aux financements spéciaux (nature 18)	Fr.	18'951.36
- Découvert (nature 19)	Fr.	0.-
Total de l'actif	Fr.	35'553'647.94

et au passif un montant de Fr. 35'553'647.94 qui se compose de :

- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	Fr.	366'835.36
- Dettes hypothécaires à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	Fr.	10'324'230.-
- Engagements envers des entités particulières (nature 23)	Fr.	201'253.30
- Provisions (nature 24)	Fr.	3'063'940.60
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	Fr.	1'734'588.10
- Fortune nette (nature 29)	Fr.	19'862'800.58
Total du passif	Fr.	35'553'647.94

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31 décembre 2009 à Fr. 6'440'000.-.

*Art. 25, al. 5 de la loi sur la LAC - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.*

*Art. 28, al. 2 de la LAC - Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.*

Le délai pour demander un référendum expire le **17 juin 2010**.

Meinier, le 17 mai 2010

La Présidente du Conseil municipal  
**Julia Collis**



République et canton de Genève

## Commune de MEINIER

Dans sa séance du 6 mai 2010 le Conseil Municipal a pris la délibération suivante :

### Délibération n° 08/2010

#### Ouverture d'un crédit d'investissement pour la réfection de la route de La-Gara

Vu la nécessité de procéder à la réfection de la route de La-Gara en collaboration avec la Commune de Jussy, vu les différentes offres reçues par Jussy des fournisseurs appelés à soumissionner pour la totalité des travaux (tronçons de Jussy et Meinier),

vu le devis estimatif correspondant à ce travail,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de l'Exécutif,

**le Conseil municipal de Meinier  
décide par 12 voix pour, soit à l'unanimité**

1. D'ouvrir un crédit d'investissement de Fr. 170'000.- pour la rénovation de la route de La-Gara, ce montant représentant le tronçon de Meinier ;
2. de comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Meinier, dans le patrimoine administratif ;
3. d'amortir le montant net au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous rubrique N° 62.00.331.18, dès l'année suivant la fin des travaux ;
4. d'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt jusqu'à concurrence du montant de Fr. 170'000.- ;
5. de donner les pouvoirs nécessaires au Maire pour signer tous actes et pièces relatifs à cette opération.

*Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.*

*Art. 28, al. 2 de la LAC - Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.*

Le délai pour demander un référendum expire le **17 juin 2010**.

Meinier, le 17 mai 2010

La Présidente du Conseil municipal  
**Julia Collis**